

A travers les sociétés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 545

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la main-d'œuvre féminine actuellement occupée, mais seulement d'éviter si possible qu'on aggrave le chômage chez les pères de famille en engageant, ainsi que cela se fait couramment, des jeunes filles récemment libérées de la scolarité pour des travaux industriels de simple manufacture.

Tous ceux ou celles qui sont peu ou prou en rapport avec les personnes devant exercer une activité pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, connaissent d'une part les doléances et les plaintes constantes de pères de famille sans travail, sollicitant de l'occupation, d'autre part celles de femmes, épouses ou mères, qui cherchent du travail souvent peu en rapport avec leurs possibilités, pour suppléer à l'absence de gain du mari, ou du fils, leur unique soutien. Les belles phrases de théoriciennes en mal de critique ne sauraient donner satisfaction aux intéressés.

Si le Conseil d'Etat vaudois a décidé de ne plus allouer des subventions sur les indemnités versées par des caisses d'assurance-chômage à des jeunes filles âgées de moins de 21 ans, occupées dans l'industrie, le commerce ou l'artisanat à des emplois ne nécessitant aucune qualification professionnelle, c'est pour réserver les crédits à disposition pour la lutte contre le chômage là où ils sont plus indispensables encore, c'est-à-dire en partie aux personnes ayant des charges de famille et ne pouvant se déplacer.

Là où l'on dépasse les bornes du bon sens et où se montre toute l'ignorance des réalités et des possibilités, c'est lorsque vous préconisez « comme moyen bien simple de remédier au chômage masculin » celui de « diriger les chômeurs vers le travail domestique !! »

Chacun sait ce qu'est le gain en espèces réalisé dans des emplois de ce genre, convenant exclusivement à des personnes sans charges de famille. Comment votre correspondante s'y prendrait-elle pour équilibrer le budget familial avec un salaire en espèces de Fr. 50.— à Fr. 100.— par mois ?

En résumé, votre correspondante estime:

1. que l'état de choses actuel est parfait et qu'il ne faut rien entreprendre pour modifier la situation faite à de nombreuses femmes de tout âge appelées à travailler contre leur désir, dans des conditions physiques souvent très dures, pour suppléer à l'absence de gain du mari ou du fils, condamnés à l'inactivité précisément en raison du travail de l'épouse ou de la mère.

2. que cette situation tient compte « des circonstances particulières des femmes, de leurs convenances personnelles et familiales et de leurs aptitudes physiques et morales », etc.

3. que le moyen le plus simple de remédier au chômage masculin est de diriger les chômeurs vers le travail domestique, en attribuant le travail industriel aux femmes.

Nous laissons juges de la question d'une part les principales intéressées, soit les épouses et les mères que les circonstances économiques obligent à travailler à l'usine, à l'atelier et même au bureau pendant que les hommes sont involontairement inactifs et d'autre part l'ensemble des femmes sensées, heureusement de beaucoup les plus nombreuses.

Nous vous présentons, Mademoiselle, etc., etc.

Le Chef du Département :

F. PORCHET.

Nous avons, selon la coutume, transmis cette lettre à notre collaboratrice, Mlle S. Bonard, qui répond de la façon suivante :

La lettre de M. Porchet ne m'a nullement convaincue, parce que je m'en tiens à la question de principe, parce que tant que je pourrai, je défendrai le droit au travail et la liberté au travail de la femme. Je n'accepterai jamais les mesures d'exception prises contre la femme, sous quelque prétexte que ce soit. De ma protestation, de celle de nombreuses femmes, l'Etat n'a cure. Je le sais bien, mais défendrai quand même mon point de vue dans la presse féministe, la seule où les femmes puissent exprimer librement leur opinion.

En lisant, en relisant la circulaire du Département, je me disais: « A quoi bon l'indigner ?

Que l'important ces ouvrières! Reste tranquille dans ton coin ». Mais je ne puis rester impassible devant les mesures d'exception prises contre des femmes qui n'ont pas démérité, bien au contraire. Le sentiment de la solidarité féminine est le plus fort.

Je ne veux pas reprendre point par point la lettre de M. Porchet, car il ne faut pas abuser de la patience des lecteurs du *Mouvement*, qui ont leur opinion faite. Mais je tiens à dire que le dévouement, le travail énorme de M. Porchet ne sont pas en cause; ses grandes qualités sont reconnues même par ses adversaires politiques.

Je maintiens qu'une mesure est perdue dans le sens étymologique du mot lorsqu'elle est imposée à des femmes qui n'ont pas été consultées, qui n'ont aucun moyen de se défendre. Je maintiens que sont perdues toutes les attaques contre le travail féminin faites en vertu de la raison du plus fort, qui n'est pas nécessairement la meilleure.

Je maintiens que ce n'est pas agir avec bonne foi que de faire dire à la statistique ce qu'elle n'exprime pas. La circulaire du Département monte en épingle le fait que le nombre des femmes employées dans l'industrie, l'artisanat et le commerce a passé de 22.934 en 1888 à 40.267 en 1930 pour l'ensemble de la Suisse. Mais pourquoi ne dit-elle pas aussi que la population de la Suisse a passé de 2.831.787 en 1880 à 4.066.400 en 1930 ? Que le nombre des industries a considérablement augmenté, surtout depuis la guerre? En réalité, la proportion des femmes employées dans l'industrie et l'artisanat est restée à peu près le même depuis 25 ans, alors que le nombre des hommes travaillant dans les métiers a passé de 644.000 à 832.000;

en 1888, la main-d'œuvre féminine repr. le 46 % de la main-d'œuvre tot.
en 1901, " " " 38 %
en 1911, " " " 36 %
en 1923, " " " 38 %

Honnêtement, ces chiffres auraient dû figurer dans la circulaire aux industriels vaudois.

Ce n'est pas non plus conforme à la réalité que de considérer toujours l'homme comme un chef de famille et la femme comme entretenue par lui, quand la pratique montre que ce n'est plus un état de faits; la Suisse compte 405.803 célibataires hommes âgés de 20 à 60 ans; la moitié des femmes sont ou célibataires, ou veuves ou divorcées ce qui implique des charges de famille. Les événements actuels nous montrent que c'est la femme qui devient le véritable chef de famille, qui se débrouille pour trouver de l'occupation et en trouve bien souvent.

Il est curieux, quand les pouvoirs publics s'apitoient sur les femmes qui exécutent des travaux « qui en raison de leurs exigences physiques devraient normalement être effectués par des hommes », de constater qu'aucun homme d'Etat n'a songé à soulager les mères de famille travaillant de 18 à 20 heures par jour, debout toute la nuit pour soigner les malades et vaillantes à leur poste, le lendemain... Qui donc a eu l'idée d'édicter des mesures de protection pour les femmes de ménages, éreintées à force d'avoir frotté et décroché les parquets ? Qui a pitié des paysannes, qui font quotidiennement des travaux d'hommes, et qui en feront bien davantage encore pendant les cours de répétition allongés et multipliés de leurs maris et de leurs fils? Enverra-t-on des chômeurs pour les soulager? La sollicitude de l'Etat n'est pas électorale; elle ne s'adresse qu'à une classe de travailleuses.

Je prétends avoir assez d'intelligence et suivre d'assez près notre vie publique pour comprendre les difficultés du chômage et les problèmes insolubles qu'il apporte, et pour connaître aussi les abus nés du chômage, dont le moindre n'est pas d'être soumis aux préoccupations électorales. Les 4100 chômeurs vaudois votent, les 4600 ouvrières travaillant dans les usines vaudoises ne votent pas.

Bien des femmes sensées, de ces Vaudoises justement dont on fait l'éloge dans les discours patriotiques, partagent mon avis, et aussi pas mal de citoyens assez clairvoyants pour dépouiller le vieux manuel et comprendre le point de vue des travailleuses.

S. BONARD.

Les femmes répondent au Président Roosevelt

Le Comité Exécutif de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté vient d'adresser le télégramme suivant au Président Roosevelt:

« Le Comité Exécutif International de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, Genève, réuni d'urgence à Paris du 22 au 26 avril 1939 accueille chaleureusement votre initiative pour arrêter l'agression et vos propositions constructives pour discussions internationales, partage convictions que pour assurer la paix, les obstacles à la vie économique des nations doivent disparaître.

Le Comité a le fervent espoir que votre noble initiative pour sauver le monde du désastre et rétablir les libertés humaines sera couronnée de succès. Si les Etats totalitaires refusent nous vous prions instamment d'arrêter l'action concertée immédiate des nations désirant la paix ».

prince créateur duquel elles n'obéissent qu'avec un sourire de défi...

Plages belges pendant la grande guerre.

Ces plages de la mer du Nord, côte hollandaise ou côte belge, sont terribles au cœur de l'été, quand le soleil tombe d'aplomb sur le sable blanc, sur la mer scintillante, sans qu'un arbre, un buisson, un rocher ou une anfractuosité offre le moindre coin d'ombre à vos yeux éblouis et à votre cerveau brûlant. Mais ce paysage d'avril est tout différent.

L'autre jour, il est vrai, à Blankenberghe, le soleil dardait déjà dru, et le bleu profond du ciel pâlisait comme en été au-dessus de la ligne blanche des dunes, que frange la végétation des joncs. Mais aujourd'hui, le vent soufflé aigre, les nuages gris courent vite sur le ciel sombre, et seule une bande dorée à l'horizon se réfléchit sur la crête des vagues rappele que le soleil n'est pas définitivement perdu. Br... cherchons vite un coin abrité où nous réchauffer. Au fait, pourquoi pas, ce Musée de guerre de Zebrugge?

Nous en avons tout visité à la douzaine de ces petits musées locaux, voisins des champs de bataille, où avec émotion et respect l'on a rassemblé, parfois au hasard, mais souvent de façon touchante, des reliques de héros, et des témoignages palpables d'heures dramatiques. Celui-ci, si j'ai bien compris les explications du guide anglais qui pilote toute une caravane de touristes insulaires, a été installé dans les retranchements mêmes des combattants: tous les noms de cette région d'ailleurs, Westcapelle, Ramscapele, Furnes, Dixmude, Ypres, Nieuport,

Une opinion autorisée sur les institutrices mariées

Lors de la récente célébration du centenaire de la première école normale d'institutrices dans le canton de Berne, fondée à Niederbipp en 1838. M. le conseiller d'Etat Rudolf, chef du Département de l'instruction publique, a prononcé une allocution, dont il vaudrait la peine, en ces temps d'attaque contre le travail féminin, de relever la portée. En effet, après avoir rappelé le souvenir des *Lehrhotten* (littéralement: *bonnes tantes enseignantes*) qui, dès le XVI^{ème} siècle, ont contribué à répandre l'instruction dans la campagne bernoise, le grand maître de l'instruction publique a ajouté ceci:

« A côté de la bonne tante enseignante, nous connaissons un autre type d'institutrice: l'institutrice mariée. Le plus souvent, son mari est aussi instituteur, si bien que ce couple, caractéristique de notre système scolaire, lui est devenu presque indispensable. Dans de nombreuses localités, notamment dans celles qui se trouvent à l'écart de la grande circulation, la bonne marche de l'école serait souvent compromise si les deux époux ne pouvaient se partager la besogne. Mais, des deux, c'est la femme qui porte la tâche la plus lourde, car être institutrice, ménagère et mère de famille n'est pas facile... Si l'opinion publique n'est pas partout favorable aux institutrices mariées que l'on attaque souvent par jalousie, je tiens pour ma part à tresser une couronne à ces femmes courageuses.

et maintenant Zebrugge ne sont-ils pas singulièrement évocateurs, pour nous qui avons vécu la grande guerre ?

On se glisse dans les étroits boyaux souterrains, on enjambe des seuils de porte en terre battue, on courbe la tête aux passages rabaisés, et l'on s'égare quelque peu dans ce dédale de corridors, dont les élargissements subits ont constitué des chambres. Il y a beaucoup à voir, car l'on a exposé là, non seulement les souvenirs de l'attaque maritime de Zebrugge par la flotte anglaise — dont toute la compagnie touristique écoute le détail installée devant une vaste carte géographique, que gardent deux mannequins de fusilier et de matelot — mais aussi des affiches, des proclamations, des avis d'occupations et de condamnations. Provenant aussi bien de Liège et de Bruxelles que de la région flamande. Voici le texte de la condamnation à mort d'Edith Cavell et de l'un de ses compagnons, un architecte bruxellois; voici la photographie et la dernière lettre de Gabrielle Petit, elle aussi fusillée par les Allemands pour avoir communiqué avec l'armée belge; voici des décrets de l'autorité militaire allemande rédigés en deux langues afin que nul n'en ignore; et des spécimens de canons, et des fragments d'obus et des modèles d'équipements... Mon Dieu! que tout cela est encore près et déjà lointain! et combien poignantes ces évocations de guerre en cette semaine de Pâques 1939, déjà si lourde d'anxiété...

Voici cependant une petite chambre intitulée « L'orgueil allemand » qui nous ramène très-loin en arrière, et nous fait mesurer combien le temps en coulant vite, très vite, a déjà transformé certains équilibres politiques. Les dessins, au charbon et au crayon de couleur, les fresques d'exé-

La Guilde Internationale des coopératrices prépare le Congrès de 1940

Récemment a eu lieu à Freidorf, près Bâle, une séance du Comité de la Guilde internationale des coopératrices, en vue de fixer l'ordre du jour du congrès de 1940, qui a lieu chaque fois parallèlement au congrès général de l'Alliance coopérative internationale, soit tous les trois ans. On sait que le prochain congrès devait avoir lieu à Prague, mais les récents événements obligeront certainement l'Alliance à en modifier le siège.

C'est d'ailleurs sous le signe de la tristesse que la réunion de Freidorf a eu lieu. Les éminentes coopératrices du Comité sont en effet en deuil de leurs collègues d'Autriche, de la section allemande des Sudètes et de la Tchécoslovaquie tout entière, déjà perdue, pour le mouvement coopératif organisé au sein de l'Alliance coopérative internationale, à la suite des événements de septembre dernier qui avaient placé la Tchécoslovaquie dans le sillage des puissances totalitaires, et à plus forte raison depuis les événements tout récents qui ont vu l'annexion pure et simple de la Bohême et de la Moravie au Reich.

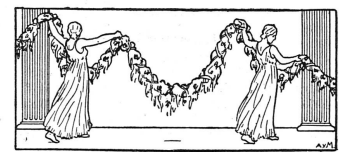
La réunion a été présidée par M^{me} Emmy Freundlich, de Vienne. Tout en adressant au

cution rudimentaire qui couvrent les murs de cette pièce y ont été transférés du Casino d'Ostende, que les officiers allemands avaient choisi pour leur mess, et que quelques-uns d'entre eux avaient décoré avec un indiscutable talent. L'un de ces dessins qui m'a le plus frappée est celui qui représente, comme l'explique la légende, fidèlement rapportée elle aussi, les deux aigles des Empires centraux, solidement campés sur un rocher élevé, et regardant d'en haut avec dédain les animaux symboliques des Alliés, qui se font la courte échelle pour tenter vainement de gagner ce sommet. Les voici, tous en pyramide s'accrochant les uns aux autres comme des clowns dans un cirque: l'ours brun de Russie, sur le dos duquel s'agrippe le bouledogue britannique, puis le roquet japonais, puis, lançant son coquerico, le coq gaulois. A l'époque où ce dessin a été exécuté, les Etats-Unis n'étaient pas encore entrés en guerre, mais dans un angle, une vilaine bête s'efforce de rejoindre la pyramide: un serpent, image de la Triple trahie, qui déroulant ses anneaux tricolores, siffle vainement contre les aigles...

Il y a peut-être une certaine consolation, en cette abominable année 1939, à méditer sur ce dessin de 1915. Car il prouve qu'en vingt-cinq ans d'histoire contemporaine, les axes subissent parfois des jeux de bascule, et qu'il arrive même aux aigles qui paraissent le plus sûrement perchés, que, sous la poussée d'autres animaux, leur rocher s'écroule et les entraîne... Restons-en là pour aujourd'hui.

E. GO.

nom du Comité une pensée aux coopératrices désormais séparées de l'Alliance, mais qui n'en demeurent pas moins fidèles, elle signala en contrepartie les heureux succès remportés par le mouvement des coopératrices dans plusieurs pays importants d'outre-mer.



A travers les Sociétés

Union des Femmes de Genève.

Assemblée générale très nombreuse que l'Assemblée annuelle convoquée le 22 avril dernier, dans les locaux fleuris de la rue Et-Dumont. On y entendit d'abord un rapport très documenté sur les diverses activités de l'Union (réunions et séances, bibliothèque, revue d'Escalade, relations avec d'autres Sociétés), présenté avec humour par M^{lle} Emilie Tremblay, la nouvelle présidente; puis de brefs exposés sur quelques autres activités plus spéciales, soit dépendant directement de l'Union, soit créées par elle, et vivant maintenant de leur vie propre: Bureau de Placement, Vacances pour mères de famille, Lit Jeanne Reymond, Entraide ménagère (collecte de légumes pour le marché pour venir en aide à des familles nécessiteuses), Club de rapprochement, etc. L'Ouvroir, qui depuis plusieurs années, dirige seul et avec succès sa barque, présentait également un bref exposé de son activité par la voix de M^{lle} Gourd sa présidente, et M^{me} Chenevrand annonça sans trop de tristesse l'enterrement définitif du Secrétariat des Intérêts féminins, qui depuis des années battait si faiblement d'une aile — et encore! — qu'il a paru préférable de procéder à sa liquidation, en souhaitant toutefois que le jour ne tarde pas où Genève sera, comme d'autres villes suisses, dotée d'un Secrétariat féminin central qui pourrait rendre les plus grands services.

En fin de séance, M^{lle} Lucile Jequier, directrice du dispensaire d'Hygiène sociale de la Croix-Rouge, fit une intéressante causerie sur cette magnifique activité des infirmières visiteuses, activité que chacun croit connaître, mais qui s'étend et se ramifie toujours davantage, contribue de façon inappréciable à propager la santé et le mieux-être dans la population de notre canton.

E. GO.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
Fondée à Genève en 1872
DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Hollande
Agents Généraux pour Genève :
MM. MÉGEVAND & CHUIT
59, Rue du Stand, Tél. 4 70 09.
INSPECTRICE : M^{me} J. VUILLIEN-ERNST
2, Rue des Vollandes, Tél. 5 00 48.

Une Maison d'Accueil pour prostituées majeures

Le Cartel Genevois d'Hygiène morale et sociale nous communique, au sujet de la création de cette maison, à laquelle il travaille depuis plusieurs mois, et dont il a déjà été question dans nos colonnes, l'appel suivant, qui s'adresse aussi bien au public romand en général qu'au public genevois, et que nous recommandons chaleureusement à l'intérêt et à la sympathie financière agissante de nos lecteurs et lectrices. (Réd.).

Aucune maison de ce genre n'existant en Suisse romande, le Cartel Genevois d'Hygiène Sociale et Morale s'est préoccupé depuis longtemps de contribuer de cette façon constructive à la lutte contre la prostitution. Grâce au concours de la Maison de rééducation, « Le Refuge », située aux portes de Genève, il voit maintenant la possibilité d'ouvrir une institution de cet ordre, en s'inspirant des mêmes principes que « l'Abri Dauphinois » de Grenoble, et d'autres maisons analogues: libre accueil des prostituées, rééducation individuelle, développement du sentiment de la responsabilité et du respect de soi-même, enseignement professionnel adapté aux possibilités de chacune, etc. Cette Maison, il va de soi, accueillera les prostituées d'autres cantons, à la condition essentielle qu'elles s'y rendent volontairement.

Cette transformation du « Refuge » toutefois ne peut s'opérer que si la nouvelle « Maison d'Accueil » est assurée d'une base financière solide. Le Cartel H. S. M. sait, à la suite de démarches faites, qu'il peut compter sur un appui financier des autorités genevoises tant cantonales que municipales, mais celui-ci est insuffisant à assurer la vie de cette maison si l'initiative privée ne vient pas compléter cet effort.

Un deuil à l'Union des Femmes d'Aigle

L'Union des femmes d'Aigle est dans le deuil par la mort, survenue le 18 avril, de Mme Dutoit-Ansermoz, sa fondatrice le 15 mai 1906, sa présidente dès cette date à 1926, et depuis lors sa présidente honoraire. Pendant les vingt ans qu'elle présida avec entrain et dévouement l'Union d'Aigle, Mme Dutoit vit naître, fit naître, inspira de nombreuses initiatives, tant dans le domaine social que dans le domaine patriotique, en matière de bienfaisance comme de féminisme; elle s'occupa de toutes les œuvres de guerre, des femmes nécessiteuses, du trousseau pour les fillettes, des ventes en faveur de l'infirmerie, de l'œuvre de l'infirmière-visiteuse, fit faire des démarches couronnées de succès pour l'admission des femmes dans la Commission scolaire, soutint les efforts de la section locale pour la lutte contre la tuberculose, fonda la section locale de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin. Si pendant de longues années l'Union des Femmes d'Aigle et les suffragistes d'Aigle jouèrent un rôle fort actif, le mérite en revient pour une bonne part à Mme Dutoit, à son entrain, sa jeunesse de cœur, son savoir faire et son dévouement.

Mme Dutoit avait fêté le 14 avril, au milieu de sa grande famille, ses 80 ans d'existence. Une pneumonie l'emporta rapidement quatre jours plus tard. S. B.

Thé-Vente du Service Social volontaire de Genève

...Cette vieille femme solitaire, qui ne peut plus se baisser pour tisonner son feu, cette ma-

Si vous voulez participer à une œuvre de redressement moral;

Si vous voulez aider à des prostituées à échapper aux souteneurs qui les avilissent;

Si vous voulez ainsi contribuer à la propreté morale des rues de nos villes suisses;

Apportez-nous votre appui financier

Pour le Bureau du Cartel Genevois H. S. M.: Emilie GOURD, présidente; Ed. LARAVOIRE, vice-président; J. REULFS, trésorier; Rose JUNO, secrétaire; Docteur Jules DROIN, Henri DUBOIS, directeur de l'Office Social; Docteur M. SCHAEZEL.

Pour le Comité du Cartel Romand H. S. M.: Docteur H. REVILLIOD (Genève), président; Prof. Docteur R. CHABLE (Neuchâtel), vice-président; Maurice VEAILLARD (Lausanne), secrétaire général; J. AUROIT, pasteur (Reconvilier); Madeleine HAHN (Genève), présidente de la Commission de préservation morale; Docteurs J. BREMOND (Chesières) et PELET (Neuveville), G. ROULET (Couvett).

Andrée KURZ (Neuchâtel), présidente internationale des Amies de la Jeune Fille. REUSSER (Moutier), avocat des mineurs du Jura. Le Pasteur Pierre SECRETAN-ROLIER (Lausanne), président de la Commission de l'Eglise nationale vaudoise pour la lutte contre la prostitution.

Tous les dons, et surtout les cotisations annuelles qui permettent d'équilibrer un budget avec plus de sécurité, sont reçus avec vive reconnaissance. Prière d'effectuer les versements au compte de chèques postaux du Cartel genevois H. S. M. No 1. 7288, Genève.

man brusquement arrêtée par la maladie qui ne peut plus faire son ménage, ces enfants débiles qui devraient être promenés chaque jour, que deviendraient-ils si des bras ne se tendaient pas vers eux avec compassion? Et tous ceux qui ne peuvent affronter la fatigue d'une course urgente, ou que l'âge retarde dans la marche, que deviendraient-ils si des automobilistes n'avaient compris qu'ils pourraient eux aussi faire quelque chose d'utile en diminuant leur peine? Le convalescent qui doit se rendre à une consultation, l'infirmier qui autrefois ne pouvait plus sortir de chez lui, connaissent de la sorte les bienfaits du progrès. Puis lorsque l'été est là, les beaux jardins ombragés et fleuris, s'ouvrent tout grands pour accueillir ceux qui, depuis bien des années, ne s'apercevaient de la succession des saisons, qu'à travers les vitres d'un pauvre logis...

Voici donc un tout petit aperçu du travail de nos « volontaires » que tous les lecteurs genevois de ce journal auront à cœur d'encourager, ce qu'ils peuvent faire en se rendant nombreux au thé-vente du 6 mai. (Voir Carnet de la Quinzaine).

Rectification.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses nous prie d'informer nos lectrices que c'est à l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue des Pâquis, Genève, qu'il faut s'adresser pour se procurer le petit journal *La jeunesse et la paix du Monde*, édité à l'occasion de la Journée de la Bonne Volonté du 18 mai. C'est par erreur en effet qu'avait été indiquée une autre adresse.

Petit Courrier de nos lectrices

S. B. à Jacqueline S. — Je vous remercie de votre remarque relative aux « Travaux forcés ». Je n'ai jamais entendu dire qu'on ait interdit certains métiers aux hommes pour les réserver aux femmes, en Amérique du Sud ou ailleurs. Je serais d'ailleurs tout à fait opposée à une semblable mesure qui ne peut qu'être préjudiciable à chacun et à tous. Que chacun ait la liberté de travailler comme il lui plaît, dans le métier qui lui plaît, selon ses forces physiques, morales, intellectuelles. Qu'une femme soit démenageuse, si cela lui convient, qu'un homme soit « stoppeur », si cela lui plaît, qu'une femme soit avocate ou vendeuse de timbres derrière un guichet et un homme bonne d'enfants, si cela leur agréé. Mais surtout que l'Etat ne se mêle pas d'organiser encore dans ce domaine. Nous mourrons d'organisation. Et surtout faisons donc justice aux femmes: notre époque si lamentable ne montre-t-elle pas tout ce dont elles sont capables alors que l'homme laisse tomber les rênes? Nous les voyons se débrouiller, s'ingénier, travailler, accepter n'importe quelle tâche à n'importe quel prix (nécessité ne connaît pas de loi!) et arriver, à force de savoir-faire, à gagner leur vie, celle de leur famille et subvenir à l'entretien du mari qui attend, en grillant des cigarettes, que l'office du chômage lui procure une bonne place.

A. B. à la direction du « Mouvement ». — Permettez à un fidèle lecteur masculin du Mouvement de vous dire qu'il apprécie beaucoup le Petit Courrier, parce qu'il permet à nombre de lectrices

d'exprimer gentiment, souvent avec esprit et grand bon sens, des idées personnelles originales et qu'il est devenu ainsi une des rubriques intéressantes et utiles du journal. Je regretterais de le voir supprimé ou réduit.

Chercheuse à Henriette. — Je ne comprends pas bien votre pensée: d'une part vous caractérisez fort bien les services rendus par le Petit courrier, d'autre part, vous vous faites l'interprète de celles qui l'estiment sans valeur! Les dirigeantes du mouvement féministe se plaignent souvent de l'apathie des femmes, de l'indifférence des jeunes. Pourquoi supprimer ce Petit courrier qui donne à celles qui ne sont pas journalistes de profession, l'occasion de formuler leurs idées, de les condenser en quelques lignes et de poursuivre une discussion courtoise? En outre, on y trouve l'écho d'expériences vécues, de cas concrets qui n'ont pas leur place dans les articles de fond.

Jaqueline S. à Henriette à C. — Il me semble que vous auriez pu bien facilement répondre à celles dont vous nous transmettez les critiques que le Petit courrier vaut ce que valent celles qui l'alimentent. Pourquoi donc, si il en est parmi nous qui le voudraient plus intellectuel, de plus haute envergure, que suis-je moi? n'y écrivait-elles pas elles-mêmes sur des sujets de cet ordre? Il se trouverait certainement d'autres lectrices pour leur répondre, et nous bénéficierions toutes de ces échanges de vues placés sur un plan plus élevé. Qu'en pense-t-on autour de vous?

Ligue suisse des Femmes abstinentes.

(Section de Genève).

La Ligue suisse des Femmes abstinentes rappelle aux ménagères qu'elle reçoit avec reconnaissance tous les objets usagés: vêtements, livres, meubles, outils dont elles voudront bien se débarrasser en faveur du « Petit Marché » d'autonomie des Femmes abstinentes.

Mme Fath, 9, rue du Conseil Général, Genève, (téléphone 4.25.24), fait prendre en tous temps les dons à domicile.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 6 mai:

OLTES: Groupement la Femme et la Démocratie Hôtel Schweizerhof, 14 h. 30: Séance du Comité général. (Voir ci-dessus).

Id. GENEVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel, 16 h. 30: Chant par Mlle Irène van Berchem.

Id. Id.: Service Social volontaire, 4, rue Verdaine, de 12 à 18 h.: Lunch et Thé-Vente au profit des œuvres du Service Social.

Dimanche 7 mai:

GENEVE: Union des Travailleurs sociaux: Les cinq minutes de la solidarité, 19 h. 25 ou 19 h. 50: causerie par Radio sur des œuvres sociales romandes: La Croix-Rouge genevoise.

Mercredi 10 mai:

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage féminin, Lycéum-Club, 20, Etraz, 14 h. 30: Partie statutaire, 16 h.: Thé. 17 h.: Les soucis et les responsabilités économiques de la ménagère, causerie par Mlle Marie Ginsberg.

Judi 11 mai:

GENEVE: Institut ménager, 7, rue de Beaumont, de 14 h. 30 à 19 h.: Crémier au profit du Fonds de bourses de l'Institut ménager.

Id. SOTTENS: Commission d'Education de l'Alliance de Sociétés féminines suisses et Société romande de radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: Citoyennes en herbe, causerie par Radio, par Mlle Marg. Evard, présidente de la Commission de l'Alliance.

Dimanche 14 mai:

GENEVE: 14 h.: Bâtiment Electoral: Journée des Femmes genevoises. (Voir détail ci-dessus).

Id. LAUSANNE: Union des Travailleurs sociaux: Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio sur des œuvres romandes, 19 h. 25 ou 19 h. 50: Les détenus libérés.

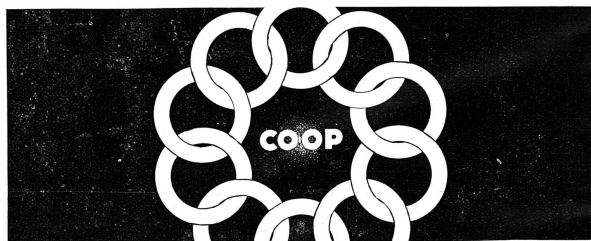
Mercredi 17 mai:

GENEVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Vous aimeriez le yoghourt
s'il avait le goût de fraises?

goûtez donc le

YOGHOURT BALKO
aromatisé aux fraises naturelles



Les membres d'une société coopérative se recrutent dans tous les partis politiques et dans toutes les confessions. Tous travaillent néanmoins à la réalisation d'un même idéal d'entraide économique et à l'amélioration des conditions de vie pour tout le monde. La coopérative de consommation est la preuve vivante et éloquente qu'une collaboration sur une base démocratique et pacifique est possible.

UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Soret, Genève.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe
à travers le monde
(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.
6,50 fr. suisses
12, Buckingham Palace, Londres, S. W. I.



La Maison de la Laine
et de tous les tricoteuses

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 45.991

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Une belle chevelure Un visage frais et reposé

grâce aux **PRODUITS PASCHE** les plus anciens et les plus appréciés.

Produits capillaires - Produits de beauté

Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY

TÉLÉPHONE 51347

Les échantillons **Cold cream, crème de jour, crème citron**, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'**INSTITUT PASCHE** forme en tout temps des élèves. **Demandez nos nouvelles conditions.** Nous cherchons **voyageuses** à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.

Impr. P. RICHTER, rue Alf-Vincent, 10